



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 2

TROISIÈME SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. MALOWAY, *président du Comité permanent des comptes publics*, présente le deuxième rapport (deuxième session) du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 10 juin 2020, à 19 heures, à l'Assemblée (deuxième session de la quarante-deuxième législature).

Questions à l'étude :

- Le rapport du vérificateur général intitulé « Follow-up of Recommendations » et daté de mars 2017 :
 - « Waiving of Competitive Bids »;
- le rapport du vérificateur général intitulé « Follow-up of Recommendations » et daté de mars 2018 :
 - « Waiving of Competitive Bids »;
 - « Management of Provincial Bridges »;
 - « Manitoba East Side Road Authority »;
- le rapport du vérificateur général intitulé « Suivi des recommandations » et daté de mars 2019 :
 - « Gestion des ponts provinciaux »;
 - « Commission manitobaine d'aménagement de la route située du côté est »;
- le rapport du vérificateur général intitulé « Ministère de l'Infrastructure : Supervision de la sécurité des véhicules commerciaux » et daté de décembre 2019;
- le rapport du vérificateur général intitulé « Suivi des recommandations » et daté de mars 2020 :
 - « Gestion des ponts provinciaux »;
 - « Commission manitobaine d'aménagement de la route située du côté est ».

Composition du Comité :

- M. JOHNSTON;
- M. LAMONT;
- M. LINDSEY;
- M. MALOWAY (président);
- M. MICHALESKI;
- M^{me} MORLEY-LECOMTE;

- M^{me} NAYLOR;
- M. SMITH (vice-président);
- M. TEITSMAN;
- M. WASYLIW;
- M. WISHART.

Substitutions effectuées avant la réunion :

M^{me} NAYLOR remplace M^{me} SMITH (Point Douglas)

Personnes étant intervenues :

- M. Tyson Shtykalo, *vérificateur général pour la province du Manitoba*;
- M. le *ministre* SCHULER, *ministre de l'Infrastructure*;
- M. Tareq Al-Zabet, *sous-ministre de l'Infrastructure*;
- M^{me} Ruth Eden, *sous-ministre adjointe par intérim de l'Infrastructure*.

Ententes :

Le Comité s'est entendu pour terminer l'examen de la partie « Waiving of Competitive Bids », tirée du rapport du vérificateur général intitulé « Follow-up of Recommendations » et daté de mars 2017.

Le Comité s'est entendu pour terminer l'examen des parties qui suivent tirées du rapport du vérificateur général intitulé « Follow-Up of Recommendations » et daté de mars 2018 :

- « Waiving of Competitive Bids »;
- « Management of Provincial Bridges »;
- « Manitoba East Side Road Authority ».

Le Comité s'est entendu pour terminer l'examen des parties qui suivent tirées du rapport du vérificateur général intitulé « Suivi des recommandations » et daté de mars 2019 :

- « Gestion des ponts provinciaux »;
- « Commission manitobaine d'aménagement de la route située du côté est ».

Le Comité s'est entendu pour terminer l'examen des parties qui suivent tirées du rapport du vérificateur général intitulé « Suivi des recommandations » et daté de mars 2020 :

- « Gestion des ponts provinciaux »;
- « Commission manitobaine d'aménagement de la route située du côté est ».

Rapport étudié et adopté :

Le Comité a examiné le rapport du vérificateur général intitulé « Ministère de l'Infrastructure : Supervision de la sécurité des véhicules commerciaux » et daté de décembre 2019 et l'a adopté sans modifications.

Rapports étudiés, mais non adoptés :

Le Comité a examiné les rapports indiqués ci-après, mais ne les a pas adoptés :

- Le rapport du vérificateur général intitulé « Follow-up of Recommendations » et daté de mars 2017 (« Waiving of Competitive Bids » — examen complété);
- le rapport du vérificateur général intitulé « Follow-Up of Recommendations » et daté de mars 2018 (« Waiving of Competitive Bids », « Management of Provincial Bridges » et « Manitoba East Side Road » — examen complété);
- le rapport du vérificateur général intitulé « Suivi des recommandations » et daté de mars 2019 (« Gestion des ponts provinciaux » et « Commission manitobaine d'aménagement de la route située du côté est » — examen complété);
- le rapport du vérificateur général intitulé « Suivi des recommandations » et daté de mars 2020 (« Gestion des ponts provinciaux » et « Commission manitobaine d'aménagement de la route située du côté est » — examen complété).

Sur la motion de M. MALOWAY, le rapport du Comité est déposé.

M. MALOWAY, *président du Comité permanent des comptes publics*, présente le troisième rapport (deuxième session) du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 25 juin 2020, à 16 heures, à l'Assemblée (deuxième session de la quarante-deuxième législature).

Questions à l'étude :

- Le rapport du vérificateur général intitulé « Follow-up of Previously Issued Recommendations » et daté de mai 2014 :
 - Partie 16 : « Managing Climate Change »;
- le rapport du vérificateur général intitulé « Follow-up of Previously Issued Recommendations » et daté de mai 2015 :
 - Partie 1 : « Managing Climate Change »;
- le rapport du vérificateur général intitulé « Managing Climate Change » et daté d'octobre 2017;
- le rapport du vérificateur général intitulé « Audits juricomptables » et daté d'octobre 2018 :
 - Bureau de district de Thompson : Vérification spéciale relative aux permis manquants et aux pratiques de gestion de l'argent comptant;
- le rapport du vérificateur général intitulé « Suivi des recommandations » et daté de mars 2020 :
 - Gestion du changement climatique;
 - Bureau de district de Thompson : Vérification spéciale relative aux permis manquants et aux pratiques de gestion de l'argent comptant.

Composition du Comité :

- M. JOHNSTON;
- M. LAMONT;
- M. LINDSEY;
- M. MALOWAY (président);
- M. MICHALESKI;
- M^{me} MORLEY-LECOMTE;
- M^{me} NAYLOR;
- M. SMITH (vice-président);
- M. TEITSMA;
- M. WASYLIW;
- M. WISHART.

Personnes étant intervenues :

- M. Tyson Shtykalo, *vérificateur général pour la province du Manitoba;*
- M^{me} la ministre GUILLEMARD, *ministre de la Conservation et du climat;*
- M. Blair McTavish, *sous-ministre de la Conservation et du climat.*

Ententes :

Le Comité s'est entendu pour terminer l'examen de la partie 16 : « Managing Climate Change » tirée du rapport du vérificateur général intitulé « Follow-up of Previously Issued Recommendations » et daté de mai 2014.

Le Comité s'est entendu pour terminer l'examen de la partie 1 : « Managing Climate Change » tirée du rapport du vérificateur général intitulé « Follow-up of Previously Issued Recommendations » et daté de mai 2015.

Le Comité s'est entendu pour terminer l'examen de la partie : « Bureau de district de Thompson : Vérification spéciale relative aux permis manquants et aux pratiques de gestion de l'argent comptant » tirée du rapport du vérificateur général intitulé « Audits juricomptables » et daté d'octobre 2018.

Le Comité s'est entendu pour terminer l'examen de la partie « Gestion du changement climatique », tirée du rapport du vérificateur général intitulé « Suivi des recommandations » et daté de mars 2020.

Le Comité s'est entendu pour terminer l'examen de la partie : « Bureau de district de Thompson : Vérification spéciale relative aux permis manquants et aux pratiques de gestion de l'argent comptant » tirée du rapport du vérificateur général intitulé « Suivi des recommandations » et daté de mars 2020.

Rapport étudié et adopté :

Le Comité a examiné le rapport du vérificateur général intitulé « Managing Climate Change » et daté d'octobre 2017 et l'a adopté sans modifications.

Rapports étudiés, mais non adoptés :

Le Comité a examiné les rapports indiqués ci-après, mais ne les a pas adoptés :

- Le rapport du vérificateur général intitulé « Follow-up of Previously Issued Recommendations » et daté de mai 2014 (Partie 16 : « Managing Climate Change » — examen complété);
- le rapport du vérificateur général intitulé « Follow-up of Previously Issued Recommendations » et daté de mai 2015 (Partie 1 : « Managing Climate Change » — examen complété);
- le rapport du vérificateur général intitulé « Audits juricomptables » et daté d'octobre 2018 (« Bureau de district de Thompson : Vérification spéciale relative aux permis manquants et aux pratiques de gestion de l'argent comptant » — examen complété);
- le rapport du vérificateur général intitulé « Suivi des recommandations » et daté de mars 2020 (« Gestion du changement climatique » et « Bureau de district de Thompson : Vérification spéciale relative aux permis manquants et aux pratiques de gestion de l'argent comptant » — examen complété).

Sur la motion de M. MALOWAY, le rapport du Comité est déposé.

M. MALOWAY, *président du Comité permanent des comptes publics*, présente le quatrième rapport (deuxième session) du Comité :

Réunions :

Le Comité s'est réuni au Palais législatif :

- le 4 décembre 2018 (quatrième session de la quarante et unième législature);
- le 5 août 2020 (deuxième session de la quarante-deuxième législature).

Questions à l'étude :

- Les comptes publics pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018 (volumes 1, 2 et 3);
- le rapport du vérificateur général intitulé « Vérification des comptes publics et des autres états financiers » et daté d'août 2018;
- le rapport du vérificateur général intitulé « Comprendre notre opinion sur les états financiers sommaires du Manitoba pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 » et daté de septembre 2018;
- les comptes publics pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019 (volumes 1, 2 et 3);
- le rapport du vérificateur général intitulé « Comprendre notre opinion sur les états financiers sommaires du Manitoba pour l'exercice terminé le 31 mars 2019 » et daté de septembre 2019;
- le rapport du vérificateur général intitulé « Vérification des comptes publics et des autres états financiers » et daté de décembre 2019;
- le rapport du vérificateur général intitulé « Suivi des recommandations » et daté de mars 2020 :
 - *Vérification des comptes publics et des autres états financiers.*

Composition du Comité :

Réunion du 4 décembre 2018 :

- M. BINDLE;
- M. HELWER (vice-président);
- M. JOHNSTON;
- M^{me} LAMOUREUX;
- M. MALOWAY;
- M. MARCELINO;
- M. MICHALESKI;
- M^{me} MORLEY-LECOMTE;
- M. WIEBE (président);
- M. WISHART;
- M. YAKIMOSKI.

Substitution effectuée avant la réunion :

M^{me} LAMOUREUX remplace M^{me} KLASSEN

Substitution permanente effectuée avant la réunion :

M. WISHART remplace M^{me} MAYER

Réunion du 5 août 2020 :

- M^{me} ADAMS;
- M. JOHNSTON;
- M. LAMONT;
- M. LINDSEY;
- M. MALOWAY (président);
- M. MICHALESKI;
- M^{me} MORLEY-LECOMTE;
- M. SMITH (vice-président);
- M. TEITSMA;
- M. WASYLIW;
- M. WISHART.

Substitutions effectuées avant la réunion :

M^{me} ADAMS remplace M^{me} NAYLOR

Député ne siégeant pas au Comité et étant intervenu pendant la réunion du 4 décembre 2018 :

M. ALLUM

Personnes étant intervenues pendant la réunion du 4 décembre 2018 :

- M. Norm Ricard, *vérificateur général pour la province du Manitoba*;
- M. le *ministre* FIELDING, *ministre des Finances*;
- M. Jim Hrichishen, *sous-ministre des Finances*.

Personnes étant intervenues pendant la réunion du 5 août 2020 :

- M. Tyson Shtykalo, *vérificateur général adjoint pour la province du Manitoba*;
- M. le *ministre* FIELDING, *ministre des Finances*;
- M. Richard Groen, *sous-ministre des Finances*.

Entente :

Le Comité s'est entendu pour terminer l'examen de la partie : « *Vérification des comptes publics et des autres états financiers* » tirée du rapport du vérificateur général intitulé « Suivi des recommandations » et daté de mars 2020.

Rapports étudiés et adoptés :

Le Comité a examiné les rapports indiqués ci-après et les a adoptés sans modifications :

- les comptes publics pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018 (volumes 1, 2 et 3);
- le rapport du vérificateur général intitulé « Vérification des comptes publics et des autres états financiers » et daté d'août 2018;
- le rapport du vérificateur général intitulé « Comprendre notre opinion sur les états financiers sommaires du Manitoba pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 » et daté de septembre 2018;
- les comptes publics pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019 (volumes 1, 2 et 3);
- le rapport du vérificateur général intitulé « Vérification des comptes publics et des autres états financiers » et daté de décembre 2019;
- le rapport du vérificateur général intitulé « Comprendre notre opinion sur les états financiers sommaires du Manitoba pour l'exercice terminé le 31 mars 2019 » et daté de septembre 2019.

Rapport étudié, mais non adopté :

Le Comité a examiné le rapport du vérificateur général intitulé « Suivi des recommandations » et daté de mars 2020 (« Vérification des comptes publics et des autres états financiers » — examen complété), mais ne l'a pas adopté.

Sur la motion de M. MALOWAY, le rapport du Comité est déposé.

M. SMOOK, *président du Comité permanent des sociétés d'État*, présente le premier rapport (deuxième session) du Comité :

Réunions :

Le Comité s'est réuni au Palais législatif :

- le 21 octobre 2016 (première session de la quarante et unième législature);
- le 16 novembre 2016 (première session de la quarante et unième législature);
- le 28 mai 2020 (deuxième session de la quarante-deuxième législature).

Questions à l'étude :

- Le rapport annuel de la Société manitobaine des alcools et des loteries pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015;
- le rapport annuel de la Société manitobaine des alcools et des loteries pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016;
- le rapport annuel de la Société manitobaine des alcools et des loteries pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017;
- le rapport annuel de la Société manitobaine des alcools et des loteries pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018;
- le rapport annuel de la Société manitobaine des alcools et des loteries pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019.

Composition du Comité :

Réunion du 21 octobre 2016 :

- M. ALLUM;
- M. CURRY;
- M. le *ministre* EICHLER;
- M^{me} GUILLEMARD (vice-présidente);
- M^{me} KLASSEN;
- M. LINDSEY;
- M. MARCELINO (Tyndall Park);
- M^{me} MAYER (présidente);
- M. REYES;
- M. le *ministre* SCHULER;
- M. SMITH.

Réunion du 16 novembre 2016 :

- M. ALLUM;
- M. CURRY;
- M^{me} FONTAINE;
- M. LAGIMODIERE;
- M^{me} LAMOUREUX;
- M. MARTIN;
- M^{me} MAYER;
- M. MARCELINO (Tyndall Park);
- M. REYES;
- M. le *ministre* SCHULER;
- M. TEITSMA.

Le Comité a élu :

- M^{me} MAYER à la présidence;
- M. TEITSMA à la vice-présidence.

Réunion du 28 mai 2020 :

- M. GUENTER;
- M. SALA;
- M. le *ministre* SCHULER;
- M. SMOOK;
- M. WASYLIW;
- M. le *ministre* WHARTON.

Le Comité a élu :

- M. SMOOK à la présidence;
- M. GUENTER à la vice-présidence.

Tel que convenu par l'Assemblée le 27 mai 2020, l'application du paragraphe 83(2) du *Règlement* est suspendue pour la réunion du 28 mai 2020 et la composition du Comité passe à six députés (quatre députés du gouvernement et deux députés de l'opposition officielle).

Personnes étant intervenues pendant la réunion du 21 octobre 2016 :

- M. Peter Hak, *président-directeur général par intérim*;
- M^{me} Polly Craik, *présidente du conseil*.

Personnes étant intervenues pendant la réunion du 16 novembre 2016 :

- M. Peter Hak, *président-directeur général par intérim*;
- M^{me} Polly Craik, *présidente du conseil*.

Personnes étant intervenues pendant la réunion du 28 mai 2020 :

- M. Manny Atwal, *président-directeur général*, Société manitobaine des alcools et des loteries;
- M. Randy Williams, *président du conseil*.

Député ne siégeant pas au Comité et étant intervenu :

M. LAMONT

Rapports étudiés et adoptés :

Le Comité a examiné les rapports indiqués ci-après et les a adoptés sans modifications :

- le rapport annuel de la Société manitobaine des alcools et des loteries pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015;
- le rapport annuel de la Société manitobaine des alcools et des loteries pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016;
- le rapport annuel de la Société manitobaine des alcools et des loteries pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017;
- le rapport annuel de la Société manitobaine des alcools et des loteries pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018;
- le rapport annuel de la Société manitobaine des alcools et des loteries pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019.

Sur la motion de M. SMOOK, le rapport du Comité est déposé.

M. SMOOK, *président du Comité permanent des sociétés d'État*, présente le deuxième rapport (deuxième session) du Comité :

Réunions :

Le Comité s'est réuni au Palais législatif :

- le 25 juin 2018 (troisième session de la quarante et unième législature);
- le 11 juin 2020 (deuxième session de la quarante-deuxième législature).

Questions à l'étude :

- Le rapport annuel de la Régie de l'hydro-électricité du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017;
- le rapport annuel de la Régie de l'hydro-électricité du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018;
- le rapport annuel de la Régie de l'hydro-électricité du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019.

Composition du Comité :

Réunion du 25 juin 2018 :

- M. ALLUM;
- M. le *ministre* CULLEN;
- M. GERRARD;
- M. ISLEIFSON (président);
- M. LINDSEY;
- M^{me} MARCELINO (Logan);
- M^{me} MAYER;
- M^{me} MORLEY-LECOMTE (vice-présidente);
- M. le *ministre* PEDERSEN;
- M. TEITSMA;
- M. YAKIMOSKI.

Réunion du 11 juin 2020 :

- M. le *ministre* FIELDING;
- M. KINEW;
- M. SALA
- M. SMOOK (président);
- M. TEITSMA;
- M. WHARTON.

Le Comité a élu M. TEITSMA à la vice-présidence.

Tel que convenu par l'Assemblée le 27 mai 2020, l'application du paragraphe 83(2) du *Règlement* est suspendue pour la réunion du 28 mai 2020 et la composition du Comité passe à six députés (quatre députés du gouvernement et deux députés de l'opposition officielle).

Personnes étant intervenues pendant la réunion du 25 juin 2018 :

- M. Kelvin Shepherd, *président-directeur général*;
- M^{me} Marina James, *présidente*.

Personnes étant intervenues pendant la réunion du 11 juin 2020 :

- M. Jay Grewal, *président-directeur général*;
- M^{me} Marina James, *présidente*.

Député ne siégeant pas au Comité et étant intervenu pendant la réunion du 28 mai 2020 :

M. LAMONT

Rapports étudiés et adoptés :

Le Comité a examiné les rapports indiqués ci-après et les a adoptés sans modifications :

- le rapport annuel de la Régie de l'hydro-électricité du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017;
- le rapport annuel de la Régie de l'hydro-électricité du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018;
- le rapport annuel de la Régie de l'hydro-électricité du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019.

Sur la motion de M. SMOOK, le rapport du Comité est déposé.

M. TEITSMA, *président du Comité permanent des affaires législatives*, présente le troisième rapport (deuxième session) du Comité :

Réunions :

Le Comité s'est réuni au Palais législatif :

- le 14 janvier 2020 (deuxième session de la quarante-deuxième législature);
- le 21 juillet 2020 (deuxième session de la quarante-deuxième législature).

Question à l'étude :

Les recommandations à l'égard de la nomination du vérificateur général.

Composition du Comité :

Réunion du 14 janvier 2020 :

- M. le *ministre* CULLEN;
- M^{me} GORDON;
- M. JOHNSON;
- M. MALOWAY;
- M. MARTIN;
- M^{me} MORLEY-LECOMTE;

- M. MOSES;
- M^{me} NAYLOR;
- M. SMITH (Southdale);
- M. TEITSMA (président);
- M. WASYLIW.

Le Comité a élu M. MARTIN à la vice-présidence.

Réunion du 21 juillet 2020 :

- M. le *ministre* CULLEN;
- M^{me} GORDON;
- M. JOHNSON;
- M. MALOWAY;
- M. TEITSMA (président).

Le Comité a élu M. JOHNSON à la vice-présidence.

Tel que convenu par l'Assemblée le 27 mai 2020, l'application du paragraphe 83(2) du *Règlement* est suspendue pour la réunion du 21 juillet 2020 et la composition du Comité passe à six députés (quatre députés du gouvernement et deux députés de l'opposition officielle).

Motions :

Le Comité a adopté les motions qui suivent pendant la réunion du 14 janvier 2020 :

Il est proposé qu'un sous-comité du Comité soit constitué et chargé de l'examen de la procédure de dotation pour le poste de vérificateur général pour la province du Manitoba, sous réserve des conditions qui suivent :

- a) que le sous-comité soit composé de quatre députés du gouvernement, de deux députés de l'opposition officielle et d'un député du Parti libéral;*
- b) que le sous-comité soit habilité à convoquer ses réunions, à les tenir à huis clos et à exercer les attributions qu'il juge nécessaires en vue d'exécuter ses obligations liées au mécanisme de recrutement;*
- c) que le sous-comité ne fasse rapport d'une recommandation au Comité que si cette dernière reçoit l'assentiment de tous les députés;*
- d) que membres du personnel de la Direction des Comités et des Services de gestion des ressources humaines à l'Assemblée législative soient autorisés à assister aux réunions du sous-comité.*

Le Comité a adopté les motions qui suivent pendant la réunion du 21 juillet 2020 :

- *Il est proposé que le Comité reçoive le rapport et les recommandations du sous-comité.*

- *Il est proposé que le Comité recommande au président du Conseil exécutif la nomination de Tyson Shtykalo au poste de vérificateur général pour la province du Manitoba.*
- *Il est proposé que le Comité autorise le président du Comité à annoncer la nomination du vérificateur général à la présidente de l'Assemblée législative une fois l'offre acceptée ainsi qu'à demander à la présidente d'informer les députés par écrit de cette nomination et de publier un communiqué avant la présentation du rapport du comité à l'Assemblée.*

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ

À la réunion du 21 juillet 2020 du Comité, le sous-comité a présenté le rapport suivant :

Réunions du sous-comité :

Le sous-comité s'est réuni à huis clos dans la salle 255 du Palais législatif :

- le 30 janvier 2020 à 14 h 30;
- le 10 février 2020 à 14 h 30;
- le 21 mai 2020 à 15 heures;
- le 21 juillet 2020 à 13 heures.

Question à l'étude :

Le recrutement et la sélection du vérificateur général.

Composition du sous-comité :

Réunion du 30 janvier 2020 :

- M. le *ministre* CULLEN;
- M^{me} GORDON;
- M. JOHNSTON;
- M. LAMONT;
- M. TEITSMA;
- M. WASYLIW;
- M. WIEBE.

Le sous-comité a élu :

- M^{me} GORDON à la présidence;
- M. TEITSMA à la vice-présidence.

Réunion du 10 février 2020 :

- M. le *ministre* CULLEN;
- M. JOHNSTON;
- M. MALOWAY;
- M. MICKLEFIELD;
- M. TEITSMA (vice-président);
- M. WASYLIW.

Le sous-comité a élu M. MICKLEFIELD à la présidence.

Réunion du 21 mai 2020 :

- M. le *ministre* CULLEN;
- M^{me} GORDON;
- M. JOHNSTON;
- M. LAMONT;
- M. MALOWAY;
- M. TEITSMA (vice-président);
- M. WASYLIW.

Le sous-comité a élu M^{me} GORDON à la présidence.

Réunion du 21 juillet 2020 :

- M. le *ministre* CULLEN;
- M^{me} GORDON (présidente);
- M. JOHNSTON;
- M. LAMONT;
- M. MALOWAY;
- M. TEITSMA (vice-président);
- M. WASYLIW.

Personnes présentes aux réunions du sous-comité :

- M^{me} Deanna Wilson, *directrice des Services de gestion des ressources humaines à l'Assemblée législative*;
- M. Tim Abbott, *aide-greffier et greffier de comités*.

Ententes du sous-comité :

À la réunion du 10 février 2020, le sous-comité a convenu de ce qui suit :

- Les Services de gestion des ressources humaines à l'Assemblée législative s'occuperont de tous les aspects logistiques et des formalités administratives nécessaires au mécanisme de recrutement du vérificateur général qui comprend le plan de publication, les critères de sélection, l'annonce et les questions d'entrevue.
- Les Services de gestion des ressources humaines à l'Assemblée législative effectueront la présélection des demandes d'emploi reçues et présenteront au sous-comité une liste des candidats qualifiés pour fin d'examen.
- Le sous-comité examinera la liste des candidats qualifiés et sélectionnera les personnes qui seront interviewées par les Services de gestion des ressources humaines à l'Assemblée législative et un représentant de chaque parti : conservateur, néo-démocrate et libéral.
- Les Services de gestion des ressources humaines à l'Assemblée législative mèneront les entrevues et présenteront au sous-comité les résultats d'évaluation de celles-ci pour fin d'examen et de sélection.
- Le sous-comité examinera les résultats d'évaluation des entrevues et choisira les candidats qu'il recommandera pour le poste de vérificateur général.

À la réunion du 21 mai 2020, le sous-comité a convenu d'interviewer les sept candidats ayant rempli les critères de qualification essentiels.

À la réunion du 21 juillet 2020, le sous-comité a convenu :

- si la vérification des références s'avère concluante, de recommander au Comité la nomination de Tyson Shtykalo au poste de vérificateur général pour la province du Manitoba;
- dans le cas où le candidat décline ou n'est plus disponible, de se réunir de nouveau afin de discuter d'autres options.

Activités des Services de gestion des ressources humaines à l'Assemblée législative

Tel que convenu par le sous-comité à la réunion du 10 février 2020, les Services de gestion des ressources humaines à l'Assemblée législative ont été chargés de s'occuper de tous les aspects logistiques et des formalités administratives nécessaires au mécanisme de recrutement du vérificateur général.

À la réunion du 21 mai 2020, les Services de gestion des ressources humaines à l'Assemblée législative ont présenté au sous-comité une liste de sept candidats qualifiés pour fin d'examen et de sélection pour une entrevue.

Les Services de gestion des ressources humaines à l'Assemblée législative ont examiné les candidatures au poste de vérificateur général comme suit :

- ils ont reçu 38 candidatures;
- ils ont interviewé trois personnes le 17 juin 2020;
- ils ont interviewé une personne le 18 juin 2020;
- ils ont interviewé deux personnes le 19 juin 2020;
- une personne a retiré sa candidature avant l'entrevue.

À la réunion du 21 juillet 2020, les Services de gestion des ressources humaines à l'Assemblée législative ont présenté au sous-comité les résultats d'évaluation des entrevues des six candidats.

Sur la motion de M. TEITSMA, le rapport du Comité est déposé.

La présidente dépose :

le rapport annuel de la Commission de régie de l'Assemblée législative pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020;

(Document parlementaire n° 1)

le rapport sur les sommes versées aux députés que prévoit l'article 4 du *Règlement sur la communication de renseignements concernant les traitements, les allocations et les régimes de retraite des députés* pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020;

(Document parlementaire n° 2)

la mise à jour du plan de restauration et de préservation à long terme et du plan annuel de mise en œuvre visant le Palais législatif du Manitoba pour les exercices 2019-2020 à 2028-2029;

(Document parlementaire n° 3)

le rapport du vérificateur général intitulé « Surveillance des établissements postsecondaire » et daté d'octobre 2020.

(Document parlementaire n° 4)

M^{me} GUILLEMARD, *ministre de la Conservation et du Climat*, fait une déclaration au sujet de la Journée de l'air pur.

M^{me} NAYLOR et, avec le consentement de l'Assemblée, M. LAMONT font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, MM. ISLEIFSON et KINEW, M^{me} la *ministre* GUILLEMARD, M^{me} FONTAINE ainsi que M. LAMONT font des déclarations de député.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

U. ASAGWARA — Demande visant à exhorter le ministre de la Justice à revenir immédiatement sur sa décision de fermer le Centre correctionnel de Dauphin et à aller de l'avant avec le plan précédent qui vise à construire un nouveau centre correctionnel et de guérison et à agrandir le palais de justice de Dauphin.

M. BRAR — Demande visant à exhorter le ministre de la Justice à revenir immédiatement sur sa décision de fermer le Centre correctionnel de Dauphin et à aller de l'avant avec le plan précédent qui vise à construire un nouveau centre correctionnel et de guérison et à agrandir le palais de justice de Dauphin.

M. BUSHIE — Demande visant à exhorter le ministre de la Justice à revenir immédiatement sur sa décision de fermer le Centre correctionnel de Dauphin et à aller de l'avant avec le plan précédent qui vise à construire un nouveau centre correctionnel et de guérison et à agrandir le palais de justice de Dauphin.

M^{me} FONTAINE — Demande visant à exhorter le ministre de la Justice à revenir immédiatement sur sa décision de fermer le Centre correctionnel de Dauphin et à aller de l'avant avec le plan précédent qui vise à construire un nouveau centre correctionnel et de guérison et à agrandir le palais de justice de Dauphin.

M. GERRARD — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à financer la mise à niveau des implants cochléaires couverts par l'assurance-maladie, ou à fournir une aide financière par l'entremise du programme de remplacement des processeurs de la parole, afin d'aider ceux qui ont besoin d'une mise à niveau de leur appareil à payer le coût de remplacement.

M^{me} LAMOUREUX — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à entreprendre un examen de l'usine de traitement de sable de Vivian ainsi que de la partie de cette exploitation qui se rapporte aux extractions minières de catégorie 3, conjugué à un examen effectué par la Commission de protection de l'environnement du Manitoba et permettant de tenir des audiences publiques et d'obtenir de l'aide financière pour les participants et à interrompre toutes les activités à la mine et à l'usine jusqu'à ce que l'examen de la Commission soit terminé et que le projet ait été évalué de manière exhaustive.

M. LINDSEY — Demande visant à exhorter le ministre de la Justice à revenir immédiatement sur sa décision de fermer le Centre correctionnel de Dauphin et à aller de l'avant avec le plan précédent qui vise à construire un nouveau centre correctionnel et de guérison et à agrandir le palais de justice de Dauphin.

M. MALOWAY — Demande visant à exhorter le ministre de la Santé, des Aînés et de la Vie active à fournir des services ambulanciers à tous les Manitobains sans qu'ils aient à subir des frais dissuasifs, ou bien à permettre aux personnes souffrant de problèmes de santé congénitaux (handicaps) ou aux femmes enceintes de ne pas payer ces frais.

M^{me} MARCELINO — Demande visant à exhorter le ministre de la Justice à revenir immédiatement sur sa décision de fermer le Centre correctionnel de Dauphin et à aller de l'avant avec le plan précédent qui vise à construire un nouveau centre correctionnel et de guérison et à agrandir le palais de justice de Dauphin.

M. MOSES — Demande visant à exhorter le ministre de la Justice à revenir immédiatement sur sa décision de fermer le Centre correctionnel de Dauphin et à aller de l'avant avec le plan précédent qui vise à construire un nouveau centre correctionnel et de guérison et à agrandir le palais de justice de Dauphin.

M^{me} NAYLOR — Demande visant à exhorter le ministre de la Justice à revenir immédiatement sur sa décision de fermer le Centre correctionnel de Dauphin et à aller de l'avant avec le plan précédent qui vise à construire un nouveau centre correctionnel et de guérison et à agrandir le palais de justice de Dauphin.

M. NESBITT — Demande visant à modifier la *Loi sur l'Église-unie du Canada*, c. 200 des *L.R.M.* 1990, afin qu'elle reflète la nouvelle structure de gouvernance de l'Église-unie du Canada et pour apporter des modifications connexes à cette loi.

M. SALA — Demande visant à exhorter le ministre de la Justice à revenir immédiatement sur sa décision de fermer le Centre correctionnel de Dauphin et à aller de l'avant avec le plan précédent qui vise à construire un nouveau centre correctionnel et de guérison et à agrandir le palais de justice de Dauphin.

M. SANDHU — Demande visant à exhorter le ministre de la Justice à revenir immédiatement sur sa décision de fermer le Centre correctionnel de Dauphin et à aller de l'avant avec le plan précédent qui vise à construire un nouveau centre correctionnel et de guérison et à agrandir le palais de justice de Dauphin.

M^{me} SMITH (Point Douglas) — Demande visant à exhorter le ministre de la Justice à revenir immédiatement sur sa décision de fermer le Centre correctionnel de Dauphin et à aller de l'avant avec le plan précédent qui vise à construire un nouveau centre correctionnel et de guérison et à agrandir le palais de justice de Dauphin.

M. WASYLIW — Demande visant à exhorter le ministre de la Justice à revenir immédiatement sur sa décision de fermer le Centre correctionnel de Dauphin et à aller de l'avant avec le plan précédent qui vise à construire un nouveau centre correctionnel et de guérison et à agrandir le palais de justice de Dauphin.

M. WIEBE — Demande visant à exhorter le ministre de la Justice à revenir immédiatement sur sa décision de fermer le Centre correctionnel de Dauphin et à aller de l'avant avec le plan précédent qui vise à construire un nouveau centre correctionnel et de guérison et à agrandir le palais de justice de Dauphin.

M. WOWCHUK, avec l'appui de M. NESBITT, propose que soit présentée à la lieutenant-gouverneure l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la troisième session de la quarante-deuxième législature du Manitoba.

Il s'élève un débat.

MM. WOWCHUK, NESBITT et KINEW interviennent.

M. KINEW propose que la motion principale soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore que le gouvernement provincial :

- a) n'ait pas su être à la hauteur de l'engagement démontré par les Manitobains dans la lutte contre la pandémie et la récession pour améliorer la situation des familles, des travailleurs, des aînés et des entreprises dans la province;
- b) ait omis d'élaborer et de mettre en œuvre un plan concret et complet visant à répondre aux besoins économiques et à ceux en matière de soins de santé qui ont été mis en évidence par la pandémie de COVID-19 et qu'il ait plutôt continué de s'engager dans la voie des coupures, de la privatisation et des attaques sur les travailleurs;
- c) ait davantage affaibli le système de soins de santé en refusant d'investir pour accroître les capacités de dépistage, les sites de dépistage et l'aide aux patients qui attendent d'obtenir un test et qu'il ait refusé de créer un système de réservation permettant de réduire le temps d'attente;
- d) ait laissé tomber les aînés du Manitoba en augmentant les frais imposés aux résidents des foyers de soins personnels pendant la pandémie, en réduisant les services de soins à domicile, en gelant l'aide aux soins personnels à domicile pendant des années, en limitant leur accès aux médicaments sur ordonnance et en augmentant les coûts de ces derniers tout en imposant à ce groupe vulnérable de Manitobains un fardeau accru quant aux soins en mettant davantage de responsabilités sur les épaules des familles;
- e) ait continué à privatiser des parties essentielles du système de soins de santé en refusant d'investir dans les soins de santé publique et en offrant plutôt des contrats valant des millions de dollars à des sociétés à but lucratif;
- f) ait continué à affaiblir les soins de santé en milieu rural en donnant suite à son plan de fermeture de stations de services médicaux d'urgence dans la province, dans des collectivités comme Grandview, et de salles d'urgence ainsi que de laboratoires, dans des collectivités comme Roblin et Shoal Lake;
- g) ait effectué des coupes dans les services de soins de santé dans le nord, notamment en fermant la salle d'opération de Flin Flon pendant la pandémie et en mettant en œuvre la privatisation des services Lifeflight;
- h) ait refusé de garantir que la totalité du financement fédéral en soins de santé sera consacrée aux patients plutôt qu'aux autres priorités du gouvernement;
- i) ait refusé de faire face à la crise de santé publique en n'effectuant aucun placement à long terme pour les organismes communautaires et en n'offrant pas d'initiatives de réduction des méfaits qui auraient aidé les Manitobains aux prises avec des problèmes de santé mentale et de dépendance à obtenir l'aide dont ils ont besoin et à réduire les maladies transmissibles par le sang;
- j) n'ait pas reconnu les besoins des personnes autochtones, noires et de couleur de la province dans le discours du Trône et qu'il n'ait présenté aucun plan complet visant à réduire la pauvreté et à y mettre fin ni de véritable plan pour la sécurité des collectivités dans la province;
- k) ait refusé de reconnaître l'incidence démesurée que la pandémie a eue sur les femmes en particulier et de mettre fin au gel de financement visant les garderies de la province, ce qui fait que de nombreuses garderies risquent de fermer leurs portes et ce qui causera encore plus de préjudices aux femmes, aux enfants et aux familles du Manitoba;

- l) ait détourné des fonds dont les services de garde d'enfants ont besoin au profit de consultants grassement payés alors que les éducateurs de la petite enfance ne reçoivent du gouvernement provincial aucune aide financière ni salariale depuis des années et qu'il ait continué à favoriser la privatisation des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants dans la province plutôt que d'investir pour que ces services soient publics, abordables, accessibles et de haute qualité;
- m) n'ait offert aucun programme réel ou efficace pour aider les petites entreprises à survivre à la pandémie ni aucun programme pour les aider à payer les coûts liés aux loyers et à l'achat d'équipement de protection individuelle, alors que de nombreuses petites entreprises craignent de devoir fermer leurs portes;
- n) ait continué à geler le financement destiné aux municipalités, forçant les grandes collectivités comme Winnipeg, Brandon, Thompson, Dauphin et Selkirk, de même que de plus petites collectivités comme Gimli et Saint-Lazare, à prendre des décisions difficiles quant aux coupes dans les services publics et dans les programmes permettant à ces collectivités de demeurer sécuritaires et accueillantes;
- o) ait une fois de plus omis de s'engager à construire de nouveaux logements sociaux ou abordables malgré qu'il ait eu accès à des fonds provenant du gouvernement fédéral et qu'il ait empiré la situation en vendant des unités d'habitation appartenant à la province;
- p) ait continué à mettre en péril la réussite à long terme des étudiants manitobains en poursuivant son examen dépassé du système d'éducation, après avoir éliminé les classes de petite taille, sabré les services d'aide, congédié des aides-enseignants, réduit le financement en éducation et gelé les salaires des enseignants;
- q) ait refusé d'offrir un plan permettant un retour sécuritaire à l'école de manière à répondre aux inquiétudes des enseignants, des éducateurs, des élèves et des parents en garantissant des classes de petite taille, davantage de soutien en salle de classe ainsi que de nouveaux endroits créatifs pour l'apprentissage en classe et qu'il n'ait pas veillé à ce que des fonds du fédéral destinés à l'éducation se rendent réellement jusque dans nos classes;
- r) ait continué d'accroître les frais d'enseignement postsecondaire pendant la pandémie tout en infligeant aux collèges et universités de la province des compressions de l'ordre de millions de dollars après avoir coupé d'importants programmes dans les collèges, dont 75 places d'infirmières au Collège Red River;
- s) se soit immiscé dans les affaires des sociétés de la Couronne à de nombreuses reprises, y compris récemment, lorsqu'il a ordonné à Hydro-Manitoba de vendre des filiales comme Teshmont, Manitoba Hydro International et Manitoba Hydro Telecom;
- t) n'ait su proposer de plan qui aurait permis de véritablement utiliser les actifs de la province en télécommunications pour offrir des services internet à large bande aux collectivités rurales et du Nord et qu'il ait plutôt encouragé la vente de ces actifs;
- u) n'ait pas su encore une fois écouter les producteurs manitobains, lesquels affirment massivement que l'approche adoptée par le gouvernement à l'égard de la location des terres domaniales causera un tort irréparable aux fermes familiales de la province qui font déjà face à des défis de taille causés par les changements climatiques, et qu'il ne leur offre aucune aide en matière d'assurance pendant cette période difficile;

- v) ait continué à sous-utiliser les fonds de l'infrastructure routière à hauteur de centaines de millions de dollars tout en poursuivant la vente et la privatisation de services d'infrastructure;
- w) ait réduit le soutien aux services en français à l'Université de Saint-Boniface, à Santé en français et au Service de traduction et qu'il ait éliminé le poste de sous-ministre adjoint au Bureau de l'éducation française;
- x) n'ait su mener de consultations significatives auprès des leaders autochtones, cette année encore, au sujet du canal de déversement du lac St. Martin et d'autres initiatives touchant les droits des Autochtones et qu'il ait refusé de dûment reconnaître les rôles et les droits légitimes des leaders autochtones quant aux questions de récolte et de gestion des ressources;
- y) n'ait pas mis en place un salaire de subsistance ni offert de soutien en matière de santé et de sécurité sur les lieux de travail et qu'il continue à défendre une loi visant le gel des salaires qui a été jugée inconstitutionnelle;
- z) ait ignoré les besoins des collectivités du Nord, lesquelles ont perdu des centaines d'emplois dans le secteur minier en ne libérant aucun fonds consacré au soutien des collectivités minières;
- aa) n'ait pris aucune mesure significative quant aux changements climatiques et qu'il ait continué à s'opposer inutilement à la taxe sur le carbone du gouvernement fédéral, qu'il ait réduit l'aide aux groupes environnementaux locaux, qu'il n'ait pas investi dans des programmes d'emplois verts et qu'il n'ait su faire de véritables progrès dans des projets importants comme la mise à niveau de la station de traitement des eaux usées du North End;
- bb) n'ait su offrir de soutien aux nouveaux arrivants dans la province, particulièrement à ceux qui travaillent quotidiennement dans les secteurs agricoles et manufacturiers;

et que le gouvernement provincial ait par conséquent, et en raison de ses nombreux autres manquements, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

La présidente déclare l'amendement recevable.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

M^{me} la *ministre* SQUIRES exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

La présidente,

Myrna Driedger